

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un Cabinet d'étude pour l'examen à mi-parcours du projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana »

Type de contrat : Contrat de Service Professionnel

Langues exigées : Français, Malagasy

Durée : 90 jours

Lieu de travail : Antananarivo et 5 régions (Analamanga – Atsinanana – Androy – Anosy – Atsimo Andrefana)

Supervision : Directeur national du projet et Coordonnateur national du projet

Veillez noter que le PNUD n'acceptera aucun dossier incomplet - Assurez-vous que votre demande contienne tous les éléments indiqués ci-dessous.

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées

1- INTRODUCTION,

Ce document présente le mandat pour l'examen à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de moyenne envergure intitulé « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana (PIMS 5228), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui doit être réalisé en 5 ans. Le projet a été lancé le 23 juin 2016 et se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième rapport de mise en œuvre de projet (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le processus d'examen doit suivre les directives figurant dans le document *Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* :

http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterm/Guidance_Midterm%20Review%20FR_2014.pdf

2- INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

A Madagascar, les secteurs économiques les plus touchés par les effets néfastes du changement climatique sont l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les ressources en eau, la pêche et la santé. Pour profiter de moyens de subsistance durables dans un contexte de changement climatique, les populations locales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana doivent trouver un moyen pour renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience, ce qui est l'objectif fixé par le projet proposé. À cet effet, plusieurs obstacles doivent être surmontés : la pression anthropique sur les ressources naturelles, le manque de capacités techniques et financières, l'accès difficile au

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

crédit et aux intrants, le manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement, le manque d'informations agro-météorologiques et climatiques pour informer les processus de décision sur l'adaptation au changement climatique, le manque de sensibilisation sur les impacts du changement climatique et des options d'adaptation possibles de la part des décideurs et le manque de coordination des interventions d'adaptation entre les secteurs.

C'est ainsi que le Gouvernement malagasy à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a bénéficié de l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/LDCF) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour mettre en œuvre le projet intitulé « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales face au changement climatique (PACARC) dans les Régions Analamanga, Atsinanana, Anosy, Androy, Atsimo Andrefana » à Madagascar. Ce projet vise à répondre aux différents obstacles sus-énumérés par la réalisation des trois principaux résultats.

Le premier résultat vise à accroître la prise de conscience et renforcer les capacités des décideurs, des techniciens et des communautés vulnérables en termes d'Adaptation au Changement Climatique (ACC). Cet appui en sensibilisation contribuera à créer un cadre politique solide, y compris les aspects de l'ACC, et de construire une capacité technique vitale sur lesquelles on peut fonder la mise en œuvre d'autres composantes du projet. Ce premier résultat permettra la mise en place des bases institutionnelles, structurelles et techniques nécessaires pour diffuser les mesures et les technologies d'adaptation appropriées. Le deuxième résultat vise à assurer la collecte et la production d'informations climatiques et météorologiques fiables, diffuser cette information de manière qui répond aux besoins des utilisateurs finaux favorisera la prise de décisions éclairées en ce qui concerne le climat et les conditions météorologiques. Enfin, le troisième résultat vise à transférer les mesures d'adaptation, les options et technologies aux communautés vulnérables dans les régions sélectionnées à l'aide d'une approche participative, en s'appuyant sur les capacités renforcées obtenus grâce à la première composante, et les informations et les prévisions agro-météorologiques produites par la deuxième composante.

Le projet est mis en œuvre en partenariat avec les Ministères de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie (MTTM), le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH) ainsi que leur démembrement respectif au niveau régional. L'UNICEF constitue aussi un des partenaires d'exécution non gouvernementaux, impliqués dans la mise en œuvre des activités spécifiques au niveau locales par le biais d'un protocole d'accord. L'intervention du projet se concentre dans 12 communes rurales dont 02 communes rurales (CR) de la Région Analamanga (Ambolotarakely et Betatao), 02 communes rurales de la Région Atsinanana (Ilaka Est et Betsizaraina), 04 communes rurales de la Région Atsimo Andrefana (Miary, Manombo, Analamisampy et Soahazo), 02 communes rurales de la Région Anosy (Tanadava et Sampona) et 02 communes de la Région Androy (Imongy et Tranovaho).

Conçu pour une durée de 5 ans, avec un budget de 5 877 397 USD de la part de LDCF et un cofinancement du PNUD de 1 500 000 USD, le projet a démarré en juin 2016 et prendra fin en juin 2021. Le projet prévoit de

- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles en gestion des risques climatiques de 30 représentants des Directions générales, de 30 représentants des Direction régionales, de 10 administrateurs locaux par commune, de 20 représentants provenant d'organisations professionnelles et communautaires et d'Organisation Non Gouvernementales (ONG) ;
- D'intégrer les modules de changement climatiques dans les documents Plans Communaux de Développement (PCD) et Plans Communaux de Développement de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PCDEAH), 03 Schémas Directeurs de l'Eau et Assainissement (SDEA), Stratégie Nationale face au changement climatique des secteurs Agriculture, Élevage et Pêche (SN-CC-AEP), Décret d'application du Code de l'Eau ;
- Permettre à 75% des bénéficiaires des CEP d'accéder à une meilleure information sur le climat ;
- Mettre en place et équiper 11 stations supplémentaires ;
- Fournir à la Direction Générale de la Météorologie (DGM) les équipements nécessaires pour traiter les données et maintenir le service de la météorologie interrégionale de Toliara ;
- Créer un service dédié aux bases scientifiques du changement climatique au sein de la DGM ;
- Améliorer les services d'informations sur le climat des décideurs des régions d'intervention ;
- Former 3000 producteurs dont 1200 femmes (40%) sur les technologies d'adaptation au changement climatique (ACC) ;
- Former 80 animateurs CEP dont 32 femmes (40%) ;
- Introduire des semences adaptées aux CEP.

Le document du projet prévoit la conduite d'un examen à mi-parcours indépendant au point médian de la mise en œuvre du projet. C'est dans cette perspective que le projet prévoit de recruter un cabinet d'étude pour mener l'examen à mi-parcours du projet PACARC.

3- OBJECTIFS DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS

L'examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncé dans le Document du projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

4- APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projet dont l'examen annuel de projet/PIR, les révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de

suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative¹ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, les homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'évaluation à mi-parcours avec succès². Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autre : l'équipe de la Composante Pauvreté et Environnement du PNUD, les membres du Comité de pilotage du projet, l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau central et sur terrain, l'équipe des Directions Régionales respectives du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), du Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie (MTTM), du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH), l'équipe de l'UNICEF impliquée dans la mise en œuvre des activités spécifiques du projet, les administrateurs locaux des communes d'intervention, des représentants d'organisations professionnelles et communautaires, d'ONG et d'Organisation des Sociétés Civiles (OSC) intervenant dans le domaine du projet. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation à mi-parcours doit conduire des missions sur terrain dans les Régions Analamanga, Atsinanana, Atsimo Andrefana, Androy et Anosy notamment sur les sites du projet suivants : CR rurales Ambolotarakely et Betatao de la Région Analamanga, CR Ilaka Est et Betsizaraina de la Région Atsinanana, CR Miary, Manombo, Analamisampy et Soahazo de la Région Atsimo Andrefana, CR Tanadava et Sampona de la Région Anosy et CR Imongy et Tranovaho de la Région Androy.

Le rapport final de l'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivées cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

5- PORTEE DETAILLEE DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

¹ Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et évaluation, veuillez consulter le document *UNDP Discussion Paper : innovations in Monitoring and Evaluating Results*, 5 Nov 2013.

² Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement*, chapitre 3, page 93.

i- Stratégie de projet

Conception de projet :

- Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le document de projet ;
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception du projet ?
- Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. *Voir annexe 9 des Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF pour obtenir d'autres instructions ;*
- Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/Cadre logique

- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire ;
- Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
- Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, générateur de revenu, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
- S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

ii- Progrès vers la réalisation des résultats

- Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon les principes des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenu pour chaque réalisation. Formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge) ;

Tableau : Matrice des progrès vers la réalisation des résultats
(Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégies de projet	Indicateurs ³	Niveau de référence ⁴	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ⁵	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ⁶	Évaluation obtenue ⁷	Justification de l'évaluation
Objectif	Indicateur							
Réalisation 1	Indicateur 1							
	Indicateur 2							
Réalisation 2	Indicateur 3							
	Indicateur 4							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs :

Vert : réalisé	Jaune : en voie de réalisation	Rouge : Pas en voie de réalisation
----------------	--------------------------------	------------------------------------

³ Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

⁴ Remplir à l'aide des données du Document de Projet

⁵ Le cas échéant

⁶ Indiquer par code de couleur uniquement

⁷ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours ;
- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet ;
- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

iii- Mise en œuvre du projet et gestion adaptative

Mécanisme de gestion

- Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile? Recommander les améliorations à introduire ;
- Examiner la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire ;
- Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées ;
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats ;
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement

- Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions ;
- Passer en revue tout changement d'allocation de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions ;
- Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Système de Suivi et d'évaluation au niveau du projet

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
- Étudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes

- Gestion de projet : les partenaires nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par le pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local, national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données

- Évaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au comité de pilotage du projet ;
- Évaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (C'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Évaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers ;

Communication

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? la communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces derniers aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site internet par exemple ? ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?

- Aux fins de communication des données, rédiger un paragraphe d'une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv- Durabilité

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet/PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (Considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs publics et privés, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquels pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également si des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité

- Existent-ils des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?

Conclusion et recommandations

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.⁸

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du Projet Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana

⁸ Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Évaluation	Évaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Évaluation de la réalisation de l'objectif (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Évaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Évaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 3 Évaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(Sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(Sur une échelle de 4 points)	

6- CALENDRIER

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera d'environ 90 jours pendant 12 semaines à compter du 15 juillet 2019, et n'excèdera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant

CALENDRIER	ACTIVITES
24 mai 2019	Clôture des candidatures
15 juillet 2019	Sélection de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
19 juillet 2019	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
Du 19 au 25 juillet 2019 (4 jours ouvrables)	Examen des documents et préparation du rapport initial d'examen à mi-parcours
Du 26 au 31 juillet 2019 (4 jours ouvrables)	Finalisation et validation du rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours
Du 01 août 2019 au 04 septembre 2019 (35 jours, y compris délais de route)	Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
10 septembre 2019	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions-
Du 11 septembre au 25 septembre 2019 (14 jours)	Préparation du projet de rapport
Du 07 octobre au 15 octobre 2019	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport
18 octobre 2019	Préparation et publication d'une réponse de la direction du projet
25 octobre 2019	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

7- DOCUMENTS A PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthode d'examen (méthodologie finalisée : calendrier, responsabilité, matrice évaluative...)	10 jours après signature de contrat (25 juillet 2019)	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente le rapport à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation des premiers constats et conclusions,	Premiers constats, conclusions,	Fin de mission pour l'examen à mi-parcours (10 septembre 2019)	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente les conclusions à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport final	Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours (25 septembre 2019)	Le projet de rapport sera envoyé à l'unité mandatrice, révisé par le RTA, l'unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF
4	Rapport final*	Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final	Une semaine après réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport (15 octobre 2019)	Le rapport final sera envoyé à l'unité mandatrice

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

		d'examen à mi-parcours		
--	--	------------------------	--	--

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais.

8- DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXAMEN A MI-PARCOURS

C'est l'Unité mandatrice (le bureau pays du PNUD) qui a la responsabilité principale de gérer l'examen à mi-parcours. Elle passera un contrat avec les consultants et s'assurera que l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays.

L'équipe du projet aura la responsabilité de prendre contact avec l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur terrain.

9- COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le cabinet proposera une équipe composée de 05 consultants pour conduire l'examen à mi-parcours :

- Un consultant international, chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions du monde),
- Un spécialiste national en Agriculture,
- Un spécialiste national en Élevage,
- Un spécialiste national en pêche et aquaculture,
- Un spécialiste national en environnement/adaptation au changement climatique

Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document e projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Le cabinet sera sélectionné de manière à ce que l'équipe affectée à la mission dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :

- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- 10 ans d'expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée dans le domaine du changement climatique ;
- 5 ans d'expériences dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ;
- Expérience professionnelle dans la Région de l'Océan Indien, à Madagascar et/ou en Afrique ;
- Expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre et changement climatique, expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre ;

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

- Excellente aptitude à la communication ;
- Compétences avérées en matière d'analyse ;
- Expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera un atout ;
- Diplôme de maîtrise en Agriculture (Spécialiste en Agriculture), maîtrise en Élevage (Spécialiste en Élevage), maîtrise en Science naturelle et ou/en environnement et développement durable, en économie de l'environnement (Spécialiste en Environnement et développement durable), Master en Science économiques, en sciences sociales, en économie de l'environnement ou autres secteurs étroitement liés (Consultant international, chef d'équipe).

10- MODALITES DE PAIEMENT ET SPECIFICATIONS

Versement de

- 10% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours ;
- 30% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours ;
- 60% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours.

Cette modalité de paiement est susceptible de modification suivant ce qui aura été convenu entre le Bureau Pays du PNUD et l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours.

11- PROCESSUS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES⁹

Les candidat(e)s qualifié(e)s sont invité(e)s à postuler au plus tard le
La candidature doit contenir :

- Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité** à l'aide du modèle¹⁰ fourni par le PNUD ;
- CV et notice personnelle** (Formulaire P11¹¹) ;
- Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ;
- Proposition financière indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d'avion, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestation d'intérêt. Dans le cas

⁹ Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives au recrutement des consultants dans le POPP : <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx>

¹⁰

<https://intranet.undp.org/unit/bom/psu/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

¹¹ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

Ou

http://europeandcis.undp.org/files/hrforms/P11_modified_for_SCs_and_ICs.doc

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être présentés à l'adresse dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l'examen à mi-parcours du projet Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience face au changement climatique dans les communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana » ou par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : d'ici à(date et heure).

Critères d'évaluation des propositions :

Seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluation- la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. La candidature qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Concrètement, une analyse cumulative sera appliquée pour l'examen des candidatures. Dans le cadre du schéma d'analyse cumulative, un score total est obtenu sur la combinaison de techniques pondérée (70) et les attributs financiers (30). Lorsque cette méthode de notation pondérée est utilisée, l'attribution du contrat doit être faite à la candidature dont l'offre a été évaluée et déterminée comme :

- a) Réactive/conforme/acceptable, et
- b) Ayant reçu le score le plus élevé à partir d'un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés spécifiques à la sollicitation ;

* Échelle critères techniques : 70

* Échelle critères financiers : 30

Critères d'évaluation des propositions techniques :

Chaque candidature sera évaluée sur la base des critères suivants :

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Critères	Note/100
Qualification d'ordre général : formation académique (sur la base d'une photocopie légalisée des diplômes)	Critère exclusif
Expériences dans la conduite de mission similaire et dans la méthodologie d'évaluation de la gestion axée sur les résultats	15 points
Expériences dans l'application d'indicateur SMART et dans le remaniement ou validation de scénarios de départ	10 points
Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée dans le domaine du changement climatique	15 points
Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF	10 points
Expériences professionnelles dans des secteurs techniques pertinentes	10 points
Expériences professionnelles dans la Région Océan Indien, et/ou à Madagascar et/ou en Afrique	10 points
Compréhension avérée des questions liées au genre et changement climatique, expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre	10 points
Expériences dans l'évaluation/la révision de projet avec le PNUD ou dans le système des Nations Unies	10 points
Diplôme de maîtrise en Agriculture (Spécialiste en Agriculture), maîtrise en Élevage (Spécialiste en Élevage), maîtrise en Science naturelle et ou/en environnement et développement durable, en économie de l'environnement (Spécialiste en Environnement et développement durable), Master en Science économiques, en sciences sociales, en économie de l'environnement ou autres secteurs étroitement liés (Consultant international, chef d'équipe)	10 points

Note totale pour l'évaluation technique-max 70 points

Seules les candidatures ayant obtenu un minimum de 70% des points en cours d'évaluation technique seront retenus pour l'évaluation financière.

Critères d'évaluation des propositions financières :

La note maximum de 30 points sera attribuée à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions de prix seront évaluées et attribuées comme suit :

$$30 \text{ Points [points max disponibles pour une partie financière] } \times \left[\frac{\text{le plus bas de tous les prix proposés}}{\text{des prix évalué}} \right]$$

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

La proposition obtenant le score global le plus élevé après l'addition du score de la proposition technique et de la proposition financière (A + B) sera considérée comme l'offre la plus performante et obtiendra le contrat.

*Veillez noter que **la proposition financière est à considérer dans son intégralité** et doit tenir compte des frais divers engagés par le/le consultant/e pendant la durée totale du contrat (par exemple, les frais, l'assurance maladie, vaccination, frais de bureau et toutes les autres dépenses pertinentes liées à la performance des services...). Tous les frais de voyage envisagés doivent être inclus dans la proposition financière. Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l'offre financière telle qu'acceptée par le PNUD, quelle qu'en soit la nature, doit être convenue entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l'avance, sous peine de ne pas être remboursée.*

NB : Sous peine de disqualification, le soumissionnaire/le candidat veillera à ce que sa proposition technique soit distinctement séparée de la proposition/offre financière.

***Les paiements** ne seront effectués qu'après la confirmation d'une évaluation satisfaisante du PNUD des prestations et des obligations réalisées par le prestataire. Les consultants sont tenus de se conformer aux **directives de sécurité** de l'ONU énoncées sous <https://dss.un.org/> . Les candidatures féminines et de participants issus de minorités sont vivement encouragés. En raison du grand nombre de demandes que nous recevons, nous ne sommes en mesure d'informer que les candidats retenus à l'issue du processus de sélection.*

Les candidats pourront être invités ou contactés à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Veillez à fournir tous les éléments demandés.

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

12- VALIDATION DES TDRS

Etabli par _____
Aimé Michel Raherivelonjara, Responsable Suivi-Évaluation du projet

Visés par _____
Manantsoa ANDRIATAHINA, Coordonnateur National du Projet

Validés par _____
Lovakanto RAVELOMANANA , Directeur National du Projet

LISTE DES ANNEXES

- Annexe A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
- Annexe B : Directives relatives au contenu du rapport d'examen à mi-parcours
- Annexe C : Matrice d'évaluation pour l'évaluation à mi-parcours
- Annexe D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/consultants chargés de l'examen à mi-parcours
- Annexe E : Évaluation de l'examen à mi-parcours
- Annexe F : Formulaire d'approbation du rapport d'examen à mi-parcours

Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Plan d'initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d'initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d'audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours Tracking Tool for Climate Change Adaptation Projects
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

13. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
14. Documents programmatiques de pays du PNUD
15. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet PACARC et autres réunions)
16. Carte indiquant le lieu du projet

Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours¹²

- i. Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)
 - Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
 - Échéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii. Table des matières
- iii. Acronymes et abréviations
1. Résumé (*3-5 pages*)
 - Tableau d'informations relatives au projet
 - Description du projet (succincte)
 - Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
 - Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
 - Résumé concis des conclusions
 - Tableau de synthèse des recommandations
2. Introduction (*2-3 pages*)
 - Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
 - Structure du rapport d'examen à mi-parcours

¹² Le rapport ne devra pas excéder **40** pages au total (sans compter les annexes).

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

3. Description du projet et contexte (3-5 pages)
 - Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
 - Calendrier et grandes étapes du projet
 - Principales parties prenantes : liste récapitulative
4. Résultats (12-14 pages)
 - 4.1 Stratégie du projet
 - Conception du projet
 - Cadre de résultats/cadre logique
 - 4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats
 - Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
 - Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet
 - 4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive
 - Dispositions relatives à la gestion
 - Planification des activités
 - Financement et cofinancement
 - Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
 - Participation des parties prenantes
 - Communication de données
 - Communication
 - 4.4 Durabilité
 - Risques financiers pour la durabilité
 - Risques socio-économiques pour la durabilité
 - Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
 - Risques environnementaux pour la durabilité
5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)
 - 5.1 Conclusions
 - Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 - 5.2 Recommandations
 - Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
 - Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
6. Annexes
 - Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
 - Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
 - Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
 - Échelles d'évaluation
 - Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
 - Liste des personnes interviewées
 - Liste des documents examinés
 - Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
 - Formulaire du Code de conduite du GENU signé

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

- Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : outils de suivi à mi-parcours pertinents : Tracking Tool for Climate Change Adaptation Projects

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Mandat - ANNEXE C : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?			
<p>La stratégie du projet est-elle alignée aux objectifs de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), au protocole de Kyoto, aux objectifs du pays sous la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD), aux mesures du PAN LCD concernant la création de moyens de subsistance de résilience au sein des communautés agricoles et la protection des ressources naturelles, aux objectifs nationaux relatifs à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et à ceux des autres conventions internationales relatives à l'environnement ratifiées par Madagascar ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités et les domaines d'intervention de la CCNUCC sont intégrés dans la conception du projet ; • Les priorités et les domaines d'intervention de la Protocole de Kyoto sont intégrés dans la conception du projet • Les priorités et les domaines d'intervention de l'UNCCD sont intégrés dans la conception du projet • Les priorités et les domaines d'intervention du PAN LCD sont intégrés dans la conception du projet • Les priorités et les domaines d'intervention de la CDB sont intégrés dans la conception du projet • Les priorités et les domaines d'intervention des autres conventions sont intégrés dans la conception du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) • Protocole de Kyoto • Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) • Mesures du PAN LCD • Convention sur la Diversité Biologique (CDB) • Conventions internationales ratifiées relatives à l'environnement ratifiées par Madagascar ; • Parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes concernées.
<p>Dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle alignée aux priorités du gouvernement défini dans la Politique Générale de l'État (PGE) et le Plan National du Développement 2015-2019 (PND) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le projet contribue aux objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement durable ; • Le niveau de cohérence entre la stratégie du projet et les priorités définies dans la PGE et le PND ; • L'appréciation des parties prenantes relative à l'adéquation de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Politique Générale de l'État (PGE) ; • Plan National du Développement 2015-2019 (PND) ; • Parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes concernées.

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
	stratégie du projet avec les réalités nationales ; <ul style="list-style-type: none"> • Cohérences entre les besoins exprimés par les parties prenantes au niveau national et les critères du PNUD-GEF. 		
Dans quelle mesure la dimension « appropriation nationale » a-t-elle été prise en compte ?	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie adoptée intègre-t-elle l'appropriation nationale des acquis du projet ; • Niveau d'implication du gouvernement dans la conception du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Parties prenantes et partenaires du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD, les partenaires et les autres parties prenantes concernés.
La stratégie adoptée est-elle le meilleur moyen d'atteindre les résultats attendus du projet ? Si non, pourquoi et quelles sont les corrections à y apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de cohérence entre les résultats visés et la stratégie du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes concernées.
Dans quelle mesure la stratégie du projet intègre-t-elle les besoins des bénéficiaires au niveau régional et local (communautaire) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de cohérence entre les besoins des bénéficiaires (au niveau régional et local) et les résultats attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Parties prenantes et partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes concernées.
Le projet présente-t-il une cohérence interne au niveau de sa conception ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de cohérence entre les résultats attendus et la logique interne du projet ; • Niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Parties prenantes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes concernées.
Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?			
Dans quelle mesure le projet a-t-il réalisé les produits attendus à mi-parcours ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de réalisation des résultats (produits) du projet (voir les indicateurs du cadre de résultats) 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet ;

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Les produits du projet contribuent-ils aux effets UNDAFs ? à l'effet CPAPs ? aux priorités du Plan stratégique 2015-2019 du PNUD ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de contribution du projet aux effets UNDAFs, CPAPs et aux priorités du PS 2014-2017 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • UNDAF 2015-2019 ; • CPAP 2015-2019 • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet.
Quels ont été les facteurs de succès ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet.
Quelles ont été les contraintes ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet.
Quels sont les résultats inattendus du projet, le cas échéant ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet.
Quelles sont les leçons apprises sur l'efficacité du projet ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet.
<p>Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?</p>			

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Les résultats obtenus de la mise en œuvre pouvaient-ils être obtenus à un moindre coût ? Si oui, comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les indicateurs du cadre des résultats du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes. • Visite sur les sites du projet.
Dans quelle mesure le système de suivi et évaluation a-t-il fonctionné ?	<ul style="list-style-type: none"> • Exhaustivité de l'identification des risques et des hypothèses lors de la planification du projet ; • Qualité des systèmes d'informations existants pour identifier les risques et les problèmes émergents ; • Qualité des stratégies d'atténuation des risques élaborées et suivies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Dans quelle mesure le système de suivi et évaluation a-t-il contribué au processus de prise de décision ?	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des décisions prises à partir des informations produites par le système de suivi et évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Les données générées par le mécanisme de suivi et évaluation ont-elles fait objet de diffusion auprès des parties prenantes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'information des parties prenantes sur le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution du contexte ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • Rapports trimestriels et annuels du projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Le soutien fourni au projet a-t-il été fournie de manière efficace ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Quel est le niveau d'efficacité des accords de partenariats ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
			PNUD et les autres parties prenantes.
Dans quelle mesure les capacités nationales, régionales et locales ont-elles été utilisées de manière efficace ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Quelles sont les leçons à apprendre de la mise en œuvre du projet ?		<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet ; • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?			
Les problèmes liés à la durabilité ont-ils été suffisamment intégrés à la conception du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve et qualité de la stratégie de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Dans quelle mesure les résultats du projet sont pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve et qualité des mesures prises pour assurer la durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents ; • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Les bénéficiaires au niveau national, régional et local se sont-ils appropriés des initiatives du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'appropriation des initiatives du projet au niveau national, régional et local. 	<ul style="list-style-type: none"> • PNUD et les autres parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les autres parties prenantes.
Que dire de la viabilité financière et institutionnelle ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des allocations prévues et reçues ; • Respect des délais dans le déblocage des allocations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports financiers du projet ; • PNUD et équipes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des rapports financiers ; • Entretiens avec l'équipe du projet et le personnel du PNUD.



Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours¹³

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (*Lieu*) le _____ (*Date*)

Signature: _____

¹³ www.undp.org/unegcodeofconduct

Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

Mandat - ANNEX E : Évaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Évaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours



Projet « Amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des communautés rurales des Régions Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy et Atsimo Andrefana face au changement climatique »

2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Mandat - ANNEXE F : Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours

<p>Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :</p> <p>Unité mandatrice</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p> <p>Conseiller technique régional du PNUD -GEF</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p>
